



Personne de contact
Dr. Regula Ruflin
M +41 79 705 91 66
regula.ruflin@anq.ch

Directions des cliniques
Responsables des mesures ANQ
Cliniques de psychiatrie infantile et juvénile

Berne, le 14 décembre 2012

MESURES ANQ EN PSYCHIATRIE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

Début de la mesure au 1er juillet 2013

Madame, Monsieur,

A la demande de la Commission Qualité Psychiatrie, le Comité ANQ a décidé les étapes suivantes lors de sa séance du 21 novembre 2012 pour les mesures de la qualité en psychiatrie d'enfants et d'adolescents:

- **1er juillet 2013: début de la mesure en psychiatrie stationnaire d'enfants et d'adolescents**

A partir de cette date, le consentement de l'ANQ aux demandes de dispense de la mesure en psychiatrie d'enfants et d'adolescents devient caduc. Toutes les cliniques proposant des prestations de psychiatrie d'enfants et d'adolescents devront participer aux mesures prescrites.

- En raison des travaux de développement et de clarification actuels, les **mesures en psychiatrie d'enfants et d'adolescents seront introduites en deux phases:**

1ère phase dès le 1er juillet 2013:

Mesure de l'indicateur Outcome „Importance des symptômes“, à l'aide des instruments HoNOSCa et HoNOSCa Self

Les données psychiatriques de base OFS doivent également être relevées (y.c. supplément psychiatrie).

2ème phase dès le 1er janvier 2014:

Les mesures limitatives de liberté seront à leur tour relevées: pour ce faire, l'instrument EFM déjà utilisé dans le cadre des mesures nationales de la qualité sera adapté et validé pour la psychiatrie d'enfants et d'adolescents dans le courant de l'année 2013.



- Outre les travaux de conception qui se dérouleront au cours de l'année 2013 en psychiatrie adulte, il conviendra également de **clarifier** avec le GTQ SSPPEA **si, avec quels instruments et quelle démarche les mesures de la satisfaction des patients seront réalisées en psychiatrie d'enfants et d'adolescents.**
- A l'image de la psychiatrie adulte, les mesures en psychiatrie d'enfants et d'adolescents sont coordonnées et gérées par le secrétariat ANQ. Toutes les questions relatives à la concrétisation et à la mise en place seront discutées et clarifiées **en étroite collaboration avec la SSPPEA** et les personnes et groupes de travail nommés par cette dernière. La démarche s'applique également aux futures évaluations et interprétations des résultats.

Par ailleurs, nous souhaitons vous informer des étapes futures suivantes:

- Tous les documents sont élaborés par l'ANQ **dans les trois langues nationales** (allemand, français, italien). En l'absence d'institutions spécialisées en psychiatrie stationnaire d'enfants et d'adolescents au Tessin à l'heure actuelle, des clarifications sont en cours quant à la nécessité de traduire la documentation en italien.
- Les **formations** sont organisées par l'ANQ entre les mois de mars et env. mai 2013. Elles se dérouleront selon le principe „Former le formateur“. Les séminaires seront également animés dans les trois langues nationales.
- Afin d'optimiser les synergies avec la psychiatrie adulte et de faciliter la collaboration aux cliniques s'adressant à tous les groupes d'âge, les **évaluations** en psychiatrie d'enfants et d'adolescents seront également effectuées par **le Département Evaluation de l'UPK**. Le déroulement, l'envergure des prestations et la qualité seront basés sur les expériences et directives actuelles.
- L'ANQ met gracieusement à la disposition des cliniques les **instruments de mesure HoNOSCa, HoNOSCa Self et EFM PIJ**. Les traductions requises seront réalisées et publiées au plus tard fin février 2013.
- Les **frais de coordination, de conception et d'évaluation** sont pris en charge par l'ANQ. Les **coûts internes** incombent aux cliniques. Avec l'adhésion au contrat qualité ANQ, les cliniques de psychiatrie d'enfants et d'adolescents sont habilitées à facturer aux assureurs et cantons les suppléments de taxe négociés en Psychiatrie. Pour sa part, l'ANQ facture aux cliniques une contribution annuelle (par sortie CHF 6.98). Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le document „Principes et modalités de facturation en Psychiatrie stationnaire“ du 09.03.2012 (voir aussi <http://www.anq.ch/psychiatrie/>). Les psychiatrie d'enfants et d'adolescents ont déjà été informées par courrier et newsletter par l'ANQ et la SSPPEA et recevront également à l'avenir les informations nécessaires par les deux institutions.
- Tous les hôpitaux et cliniques sont tenus de s'enregistrer auprès de l'ANQ pour les mesures qui les concernent. L'adhésion au contrat qualité n'entraîne en effet pas un enregistrement automatique. Nous vous remercions donc vivement de bien vouloir **vous enregistrer pour les mesures en psychiatrie d'enfants et d'adolescents à l'aide du formulaire annexé.**



- Les documents à élaborer d'ici fin février 2013, à savoir le concept de mise en œuvre PIJ, le document de définition des données PIJ et le manuel PIJ, sont basés sur les documents actuels utilisés en psychiatrie adulte. Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter la documentation disponible sous <http://www.anq.ch/psychiatrie/>.
- Le concept d'évaluation et de reporting en psychiatrie d'enfants et d'adolescents sera élaboré en collaboration avec la SSPPEA et l'UPK dans le courant de l'année 2013. A l'exemple de la psychiatrie adulte, il s'agira d'une première version qui sera adaptée et révisée sur la base des évaluations et expériences concrètes.

Nous vous remercions de bien vouloir démarrer les préparatifs au sein de votre clinique en vue de l'introduction des mesures en psychiatrie stationnaire d'enfants et d'adolescents et de définir les compétences et processus internes respectifs. La responsable Psychiatrie, Dr. Regula Ruffin, tél. 079 705 91 66; tél. 031 310 24 80; regula.ruffin@anq.ch, se tient à votre entière disposition pour toute information ou demande. C'est avec plaisir que nous vous adresserons de nouvelles informations dans le courant de la nouvelle année.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter de belles et joyeuses fêtes et vous remercier pour votre précieuse collaboration.

Avec nos cordiales salutations,

ANQ

Dr. Petra Busch
Directrice

ANQ

Dr. Regula Ruffin
Responsable Psychiatrie